



Pouvoir discrétionnaire du juge, réalité ou fiction ?

Par **Pikabay87**, le **04/03/2012** à **19:00**

Bonjour,

Je m'interroge de plus en plus sur le juge judiciaire et ses pouvoirs.

Si le juge a (en principe) un pouvoir discrétionnaire, celui-ci n'est-il pas un leurre, limité par la jurisprudence ? La doctrine ? Le plaidoyer de culpabilité ? Les peines planchers ? Et, bien sûr, les juridictions d'ordre supérieur ?

Qu'en pensez-vous ? Avez-vous des études sur le sujet ?

Merci !